

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé**Filière :** Ergothérapie**Année :** 2025-2026

### 1. Intitulé du module :

**Code :** S.ER.SO.3682.F.25**Type de formation :** Bachelor**Niveau :**

- Module de base  
 Module d'approfondissement  
 Module avancé  
 Module spécialisé

**Type :**

- Module principal  
 Module lié au module principal  
 Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre  
 Module sur 2 semestres  
 Semestre d'automne  
 Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 10 ECTS**Langue principale d'enseignement :**

- Français  
 Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques :**

- (préciser la langue)

**Exigences liées à la fréquentation de la formation :**

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s) : S.ER.SO.3581 Travail de Bachelor - projet  
 Avoir suivi le(s) module(s)  
 Pas de prérequis  
 Autre :

### 4. Compétences visées

**A. Rôle d'expert·e**

A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

**D. Rôle de leader**

D2. S'engager activement, dans le contexte de la gestion de la qualité, en faveur de l'efficacité de son organisation et du système de santé.

**F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice**

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de ses collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient-es/client-es, aux équipes et aux autres personnes concernées.

### **G. Rôle de professionnel-le**

G1. S'engager dans la politique professionnelle pour un positionnement et une représentation adéquate de l'ergothérapie dans le système de santé et auprès du grand public.

G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

## **5. Objectifs généraux d'apprentissage**

- Apprendre à mener et ajuster un projet tel qu'il a été défini et accepté.
- Gérer une collecte d'information selon un protocole construit.
- Analyser de manière descriptive, quantitative ou qualitative des informations obtenues à la lumière de la littérature.
- Interpréter des résultats de manière à répondre à un but et à des questions de recherche.
- Élaborer l'intérêt du travail effectué pour le milieu professionnel.
- Développer des capacités à rédiger de manière scientifique et formellement adéquate un travail de recherche ou de projet.

## **6. Contenu et formes d'enseignement**

### **Unité 1 – Séminaire – 8 périodes**

**Optionnel**

Huit périodes de séminaire optionnel et fabrique de la recherche.

- Analyser des données quantitatives, qualitatives ou provenant d'une revue de la littérature. Le séminaire s'adresse aux étudiant·e-s qui ont des données à analyser, peu importe leur volée.
- Rapporter des résultats
- Les étudiant·e-s sont invité·e-s à fréquenter les séminaires de la "fabrique de recherche".

### **Unité 2 – Réalisation du travail de bachelor (10 ECTS)**

M. Berger, R. Bertrand, M. Bertrand Leiser, B. Caillet, A. Deblock-Bellamy, L. Decastel, J. Desrosiers, C. Genet, N. Kühne, I. Margot-Cattin, L. Michaud-Vionnet, M. Monin, E. Offenstein, M.-A. Pellerin, V. Perrelet, D. Pouliot-Morneau, S. Ray-Kaeser, F. Rebeaud, V. Simonet, V. Stucki, M.-G. Wick, assistant·e-s HES, vacataires.

#### **Contenus :**

- Travail autonome des étudiant·es
- Tutorat par groupe d'étudiant·es par deux personnes dont l'une au moins est membre du corps enseignant de l'école.
- L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet du document « Directive d'application de la réalisation des travaux de bachelor » accessible sur la page du cours sur le site [www.cyberlearn.hes-so.ch/](http://www.cyberlearn.hes-so.ch/).

#### **Modalités pédagogiques**

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Cours magistral     | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation           | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale   | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat   | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :       |

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

- Écrit  Oral  Pratique  
 Dossier  Autre : ....

### Buts de l'évaluation

Vérifier sur la base du travail rédigé et de la prestation des étudiant-es à la soutenance la satisfaction des critères minimaux de réalisation d'un travail de recherche conformément à la réglementation du travail de bachelor.

### Modalités d'évaluation

Soutenance du travail de bachelor devant un jury composé du ou de la directeur-trice et du ou de la codirecteur-trice. Le travail est noté au ½ point. La soutenance est organisée par les étudiant-es après avoir reçu l'autorisation de soutenir le travail de bachelor par l'équipe de direction. Le travail est envoyé par courriel au jury, quatre semaines en avance sous réserve de la fermeture de l'école.

Pour le travail du module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

La séance dure environ 1h30. Les étudiant-es présentent leur travail lors de la soutenance, puis répondent aux questions posées par le jury. Les critères d'évaluation figurent dans les Directives d'application de la réalisation des travaux de bachelor. Le jury délibère à huis-clos. Les conclusions du jury sont protocolées.

Quelle que soit la note obtenue, des corrections mineures peuvent être demandées. Les crédits sont définitivement attribués lorsque les corrections sont effectuées et acceptées par l'école et que le travail est déposé sous forme définitive au secrétariat.

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si les étudiant-es obtiennent la qualification Fx, elles ou ils sont en remédiation.

Si les étudiant-es obtiennent la qualification F, elles ou ils sont en répétition.

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- Remédiation possible  Pas de remédiation  
 Examen complémentaire  Travail additionnel

Remédiation dans le délai de la semaine 37 de la quatrième année d'études en cas de note à la soutenance de travail de bachelor égale à 3.5 en première session. Seul un travail déposé en vue de la soutenance dans le délai de la semaine 28 de la quatrième année d'études peut faire l'objet d'une remédiation. Passé ce délai le travail passe en répétition.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

## Répétition

Écrit

Oral

Pratique

Dossier

Autre : ....

En cas de note inférieure à 3.5 à la première session ou d'échec après remédiation dans le délai de la semaine 37 de la quatrième année d'études, le travail de bachelor est en répétition jusqu'à la semaine 37 (délai du dépôt du travail de bachelor final relié) de la sixième année d'études.

Un travail non soutenu au plus tard la semaine 37 de la quatrième année d'études est en répétition.

L'obtention d'une note inférieure à 4 à la répétition entraînent l'échec définitif et l'arrêt de la formation.

Le dépassement du délai de semaine 28 de la sixième année d'études pour le dépôt du travail de bachelor aux membres du jury en vue de la soutenance ne permet pas l'organisation d'un jury avant la semaine 37 et entraîne l'arrêt de la formation.

Les activités d'enseignement et d'apprentissage peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

Sans objet.

## 10. Bibliographie principale / règlement

Fortin, M.-F., & Gagnon J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche*. (3<sup>e</sup> éd.). Chenelière Éducation.

Loiselle, C., Profetto-McGrath. J., Polit, D., & Tatano Beck, C. (2007). *Méthodes de recherche en sciences infirmières : approches quantitatives et qualitatives*. ERPI.

Tétreault, S., & Guillez, P. (2014). *Guide pratique de recherche en réadaptation*. De Boeck.

## 11. Enseignant.e.s

**Nom de la ou du responsable de module :**

Marc-André PELLERIN

**Descriptif validé le :**

30 janvier 2026

**Descriptif validé par :**

BERTRAND LEISER Martine